

0
RCA 02 0402#
248455 COME URO
RCA 02 0433#
248455 COME UR
3423 COMEUR LU

TELEX NR. 1801

COPIE AU CHEF DE LA DELEGATION
AVEC PRIERE DE TRANSMETTRE A NEW-YORK

420 C

NOTE B I O (76) 114 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GPP ET MM. LES DIRECTEURS GEN. DES DG I ET X

OBJET : CONSEIL EUROPEEN, 1ER AVRIL 1976

LA SEANCE DU CONSEIL EUROPEEN A DEBUTE CET APRES-MIDI A 15 H 30.
LE PREMIER POINT ABORDE CONCERNAIT LES PROBLEMES ECONOMIQUES ET
MONETAIRES. JE VOUS ENVOIE EN ANNEXE LE TEXTE DU DOCUMENT QUI A
SERVI COMME FIL CONDUCTEUR DE L'INTERVENTION DU PRESIDENT ORTOLI,
AINSI QUE LES TABLEAUX CHIFFRES SUR LES DIVERGENCES DES EVOLUTIONS
ECONOMIQUES DANS LA COMMUNAUTE AVEC LES INDICATEURS DE LA POLITIQUE
ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES PRESENTES PAR LA COMMISSION.

L'INTERVENTION DU PRESIDENT ORTOLI A ETE BIEN ACCUEILLIE PAR LE
CONSEIL EUROPEEN. BIEN QUE AUCUNE DECISION EN MATIERE PROPREMENT
MONETAIRE N'AIT ETE PRISE (MAIS LE PRESIDNET THORN A TENUA DECLARER
A LA PRESSE QU'AUCUN AMENAGEMENT DU SERPENT EUROPEEN N'A ETE DECIDE)
LE CONSEIL EUROPEEN S'EST MIS D'ACCORD POUR UNE REACTIVATION DE TOUS
LES INSTRUMENTS DE COORDINATION DES POLITIQUES ECONOMIQUES, ET A
CETTE FIN UNE DIRECTIVE SERA DONNEE AU CONSEIL, QUI SERA PREPAREE
PAR UN COMITE AD-HOC. LE CHANCELIER SCHMIDT, DANS UN BRIEFING
A LA PRESSE, A MARQUE SON APPUI A L'ESSENTIEL DU DOCUMENT DE LA
COMMISSION.

LE CONSEIL EUROPEEN A ENSUITE ABORDE LE PROBLEME DE L'ELECTION
DIRECTE DU PARLEMENT EUROPEEN. LA DISCUSSION SE POURSUIVRA LORS
DU DINER DES CHEFS DE GOUVERNEMENT.

A SUIVRE.

AMITIES,

B. OLIVI

1.4.76

ACTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE

INTRODUCTION

APRES UNE CRISE PROFONDE, ET ALORS QUE LA REPRISE ECONOMIQUE
S'AMORCE, DE NOUVEAUX ELEMENTS DE DESORDRE APPARAISSENT : UN RISQUE
DE RELACHEMENT DES POLITIQUES ECONOMIQUES DANS LES PAYS OU
L'ASSAINISSEMENT N'EST PAS SUFFISSAMMENT PRONONCE, DES PERTUBATIONS
VIOLONTES SUR LE MARCHE DES CHANGES, UNE RESURGENCE DE L'INFLATION.

)3 RISQUE EST GRAND DE S'ENGAGER AINSI DANS UN PROCESSUS QUI
COMPROMETTRAIT LA REPRISE, RENFORCERAIT LES TENDANCES PROTECTIONNISTES
MENACERAIT LA COHESION DE LA COMMUNAUTE ET L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE.

LE RETOUR A UNE SITUATION ECONOMIQUE SAINE, DANS LAQUELLE LES
MECANISMES DE REGULATION POURRAIENT JOUER CORRECTEMENT, EXIGE
QUE L'ACTIVITE ECONOMIQUE S'EXERCE DANS UN CADRE PLUS STABLE.
CETTE STABILITE DES RELATIONS ECONOMIQUES N'EST PAS UNE FIN EN SOI:
ELLE EST LA CONDITION D'UNE CROISSANCE SOUTENUE ET PAR SUITE DU
PLEIN EMPLOI. ELLE NE SE CREERA PAS SPONTANEMENT MAIS NECESSITE

REMI Global Telegram

UNE POLITIQUE ECONOMIQUE POURSUIVIE AVEC DETERMINATION. LA REPONSE A CES DIFFICULTES DOIT ETRE COMMUNAUTAIRE : PAR SUITE DE L'INTEGRATION CROISSANTE DES ECONOMIES, LES ACTIONS AUTONOMES DES ETATS MEMBRES PERDENT EN EFFICACITE ET PEUVENT AVOIR DES EFFETS NOCIFS POUR LES PARTENAIRES.

A TERME, LA REALISATION DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE RESTE UN OBJECTIF FONDAMENTAL. DANS L'IMMEDIAT, LA COMMISSION PROPOSE DE RENFORCER LA COORDINATION DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET L'ORGANISATION MONETAIRE DE LA COMMUNAUTE.

1. RENFORCER LA COORDINATION DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET MONETAIRES

IL EXISTE CERTES DES DIVERGENCES STRUCTURELLES IMPORTANTES ENTRE LES PAYS MEMBRES QU'IL IMPORTE D'ATTENUER DANS L'INTERET DE TOUS PAR DES POLITIQUES APPROPRIEES. LE SUCCES DE CES POLITIQUES DEPENDRA DE LA MAITRISE DES EVOLUTIONS ECONOMIQUES GENERALES.

EN VUE DE REALISER LA STABILITE NECESSAIRE, LE MOMENT EST VENU POUR LA COMMUNAUTE D'APPLIQUER AVEC RIGUEUR LA COORDINATION DES POLITIQUES ECONOMIQUES. IL S'AGIT D'ABORD DE DEFINIR ENSEMBLE UNE STRATEGIE POUR UN DEVELOPPEMENT ORDONNE DE LA REPRISE ECONOMIQUE DANS LE TEMPS ET EN FONCTION DE LA SITUATION DE CHAQUE PAYS.

C'EST DANS LE CADRE DE CETTE STRATEGIE QUE DEVRONT ETRE FIXEES LES PRINCIPALES POLITIQUES ECONOMIQUES: POLITIQUE BUDGETAIRE, POLITIQUE MONETAIRE, POLITIQUE DE CHANGE.

POUR ETRE EFFICACE CETTE COORDINATION DEVRA REVETIR UN CARACTERE CONTRAIGNANT INDISSOCIABLE DE LA SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE.

ELLE DEVRAIT S'APPUYER SUR LES PRINCIPES SUIVANTS :

- LA DETERMINATION D'ASSURER LE CARACTERE OBLIGATOIRE ET PREALABLE DES CONCERTATIONS ET DES CONSULTATIONS SUR LES MESURES ECONOMIQUES ENVISAGEES
- UN STRICT RESPECT DES PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE, QUI DEVRA EGALEMENT S'ETENDRE AU MOYEN TERME
- LA FIXATION DE NORMES COMMUNAUTAIRES POUR L'ORIENTATION DES POLITIQUES MONETAIRES INTERNES DES ETATS MEMBRES. DANS UN PREMIER STADE CES NORMES PORTERONT SUR LES VARIABLES MONETAIRES RECONNUES COMME SIGNIFICATIVES POUR CHAQUE PAYS.

LES ACTIONS MENEES EN VUE DE REALISER UNE POLITIQUE ECONOMIQUE CONFORME A CES ORIENTATIONS ET A CES NORMES DEVRAIENT RECEVOIR LE PLEIN APPUI DE LA COMMUNAUTE. RECIPROQUEMENT, LA NON APPLICATION DES NORMES OU DES ORIENTATIONS FIXEES EN COMMUN DEVRAIT DECLANCHER DES PROCEDURES DE JUSTIFICATION ET, LE CAS ECHEANT, LA SUPPRESSION D'AIDES COMMUNAUTAIRES. L'APPLICATION STRICTE DES DISPOSITIONS EXISTANTES (1) PERMETTRAIT DEJA DE REALISER UNE GRANDE PARTIE DES RECOMMANDATIONS QUI PRECEDENT. LA COMMISSION DEMANDE AU CONSEIL EUROPEEN DE S'ENGAGER FERMEMENT DANS CE SENS.

2. RENFORCER L'ORGANISATION MONETAIRE DE LA COMMUNAUTE

EN VUE DE RENFORCER LA COHESION COMMUNAUTAIRE ACCRUE QUI NAITRA DE LA MISE EN OEUVRE DES PROPOSITIONS VISANT A UNE CONVERGENCE DES EVOLUTIONS ECONOMIQUES, LA COMMUNAUTE DOIT AMELIORER SON SYSTEME DE CHANGE.

CELUI-CI, POUR ETRE FRAGILE, DEMEURE :

- UN ELEMENT ESSENTIEL DE STABILISATION AU SEIN D'UNE VASTE ZONE D'ECHANGE,
- UN INSTRUMENT DE DISCIPLINE ECONOMIQUE POUR LES ETATS MEMBRES QUI EN FONT PARTIE ET QUI EN ACCEPTENT LES CONTRAINTES MONETAIRES,
- UNE STRUCTURE D'ACCEUIL POUR LES MONNAIES QUI ONT DU LE QUITTER.

IL CONVIENT EN PREMIER LIEU DE VEILLER A CE QUE LES DISPOSITIONS EN VIGUEUR EN MATIERE DE CHANGE NE SOIENT PAS VIOLEES. COMME LE VEUT LE TRAITE DE ROME, IL FAUT QUE CHAQUE ETAT MEMBRE TRAITE SA POLITIQUE EN MATIERE DE TAUX DE CHANGE COMME UN PROBLEME D'INTERET COMMUN. DE MEME IL FAUT QU'IL RESPECTE LES OBLIGATIONS DE CONSULTATION PREALABLE.

EN OUTRE, IL FAUDRA ACCENTUER LE CARACTERE COMMUNAUTAIRE DU SYSTEME DE CHANGE EUROPEEN ET Y APPORTER LES AMENAGEMENTS NECESSAIRES

- ASSURER LA PARTICIPATION DE TOUS LES ETATS MEMBRES AUX DELIBERATIONS ET PREVOIR UN MECANISME D'ASSOCIATION ET DE SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE POUR LES MONNAIES QUI NE POURRAIENT RESPECTER TOUTES LES OBLIGATIONS DU SYSTEME,
- AMELIORER LES REGLES D'INTERVENTION, NOTAMMENT PAR UN RECOURS ACCRU AUX MONNAIES COMMUNAUTAIRES,

(1) CFR NOTAMMENT DECISION DU CONSEIL DU 18 FEVRIER 1974 RELATIVE A LA REALISATION D'UN DEGRE ELEVE DE CONVERGENCE DES POLITIQUES ECONOMIQUES DES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE.

- RENFORCER LE ROLE DU FONDS EUROPEEN DE COOPERATION MONETAIRE PAR UNE EXTENSION DES CONCOURS MONETAIRES, LA CONSTITUTION DE DEPOTS EN OR ET DEVISES ET UNE MEILLEURE DEFINITION DES COMPETENCES EN MATIERE MONETAIRE,
- AMELIORER LE CONTROLE DES EURO-MARCHES.

CONCLUSIONS.

LA COMMISSION DEMANDE AU CONSEIL EUROPEEN DE FIXER DES A PRESENT DES ORIENTATIONS PRECISES POUR L'ACTION DE LA COMMUNAUTE. CES ORIENTATIONS DEVRAIENT PORTER SUR

- LA CONSOLIDATION ET LE RENFORCEMENT DU CARACTERE CONTRAIGNANT DES MECANISMES COMMUNAUTAIRES DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE,
- LE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME COMMUNAUTAIRE DE CHANGE ET, DANS LE CADRE, L'EXTENSION DES ATTRIBUTIONS ET DES MOYENS DU FONDS EUROPEEN DE COOPERATION MONETAIRE,
- L'INTEGRATION DANS UN CADRE COMMUNAUTAIRE DE TOUTES LES DELIBERATIONS RELATIVES AU "SERPENT" MONETAIRE ET LA MISE EN PLACE D'UN MECANISME D'ASSOCIATION ET DE SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE POUR LES MONNAIES QUI FLOTTENT ISOLEMENT.

COMPTE TENU DE CES ORIENTATIONS, LA COMMISSION PRESENTERA LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE DES PROPOSITIONS CONCRETES.

TABLEAU 1: DIVERGENCES DES EVOLUTIONS ECONOMIQUES DANS LA COMMUNAUTE
EN 1973, 1974, ET 1975 (EVOLUTIONS CUMULEES)

	REMUNERATION BRUTE PAR SALARIE		COUTS SALARIAUX PAR UNITE PRODUITE DANS L'INDUSTRIE		PRIX A LA CONSOMMATION	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
R.F. D'ALLEM.	35 0/0	60	25 0/0	46	21 0/0	53
FRANCE	52 0/0	89	55 0/0	100	36 0/0	90
ROYAUME-UNI	71 0/0	122	75 0/0	137	57 0/0	143
ITALIE	72 0/0	124	83 0/0	152	54 0/0	135
PAYS-BAS	51 0/0	88	41 0/0	75	31 0/0	78
BELGIQUE	58 0/0	100	49 0/0	89	36 0/0	90
LUXEMBOURG	54 0/0	93	61 0/0	111	29 0/0	73

DANEMARK	57 0/0	98	59 0/0	108	38 0/0	95
IRLANDE	74 0/0	127	56 0/0	102	58 0/0	145
COMMUNAUTE	(58 0/0)	100	(55 0/0)	100	(40 0/0)	100

POUR MEMOIRE						
ETATS-UNIS	24 0/0	41	21 0/0	38	29 0/0	72

DEFINITIONS : (1) TAUX D'AUGMENTATION EN 0/0 DE 1972 A 1975 CALCULES SUR LES MOYENNES ANNUELLES, TAUX ANNUELS: VOIR TABLEAU 1A
 (2) RAPPORT DE CHAQUE TAUX CUMULE A LA MOYENNE COMMUNAUTAIRE PRISE COMME BASE 100

TABLEAU 1A : EVOLUTION ANNUELLE DES INDICATEURS REPRIS AU TABLEAU 1

	REMUNERATION BRUTE PAR SALARIE (1)			COUTS SALARIAUX PAR UNITE PRODUITE DANS L'INDUSTRIE (1)(2)			PRIX A LA CONSOMMATION		
	1973	1974	1975	1973	1974	1975	1973	1974	1975
R.F. ALLEM.	13	12	8	7	9	7	7	7	6
FRANCE	12	18	15	10	16	22	8	13	12
ROYAUME-UNI	13	20	26	9	21	33	9	16	24
ITALIE	18	21	21	13	21	34	11	19	17
PAYS-BAS	15	16	14	9	12	15	8	10	10
BELGIQUE	13	18	18	7	15	22	7	13	13
LUXEMBOURG	11	21	15	(8)	(21)	(23)	6	10	11
DANEMARK	15	19	15	12	19	19	9	15	10
IRLANDE	18	18	25	6	14	X 29	11	17	21

POUR MEMOIRE									
ETATS-UNIS	8	8	7	3	8	9	6	11	9

DEFINITIONS : TAUX D'AUGMENTATION EN 0/0, CALCULES SUR LES MOYENNES ANNUELLES (CHIFFRES ARRONDIS A L'UNITE)
 (1) EN MONNAIE NATIONALE
 (2) BATIMENT INCLUS, LUXEMBOURG: ENSEMBLE DE L'ECONOMIE

TABLEAU 2: INDICATEURS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES

	SOLDE BUDGETAIRE EN 0/0 DU P.I.B. (1)			AUGMENTATION DES DEPENSES PUBLIQUES (1)(2) 0/0			MASSE MONETAIRE (MONNAIE ET QUASI MONNAIE (3) 0/0		
	1973	1974	1975	1973	1974	1975	1973	1974	1975
RF ALLM.	-0,4	-1,9	-5,5	12	13	16	14	5	0
FRANCE	+0,4	+0,4	-2,7	11	15	22	14	17	18
ROY. UNI	+0,5	-4,4	-8,2	-	33	33	29	12	8
ITALIE	-9,1	-7,1	-7,7	32	17	25	23	15	20
PAYSBAS	-0,7	-1,5	-3,8	18	16	25	22	20	6
BELGIQUE	-4,6	-3,6	-4,8	13	16	23	15	11	15
LUXBG	+3,2	+3,6	0	18	23	28	15	11	15
DANEMARK	+2,3	+0,6	-4,1	-	23	20	13	9	25
IRLANDE	-8,0	-11,8	-16,6	23	28	36	26	20	22

POUR
MEMOIRE :

ETATS-UNIS-0,5 -0,8 -4,9 6 9 21 9 7 9

DEFINITIONS : (1) ADMINISTRATION CENTRALE, PAR ANNEE
CIVILE

(2) AUGMENTATION ANNUELLE (CHIFFRES ARRONDIS A L'UNITE)
(3) VARIATION EN FIN DE PERIODE.

3423 COMEUR LU²
248455 COME UR
11.17

REMI GlobalTelegram

REMI GlobalTelegram

9

RCA 02 0919#
248455 COME UR
3423 COMEUR LU

TELEX NO. 1836

PRIERE DE TRANSMETTRE A NEW YORK

COPIE AU CHEF DE LA DELEGATION

NOTE BIO (76) 114 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GPP ET MM. LES DIR.GEN. DES DG I ET X

OBJET : CONSEIL EUROPEEN, 1-2/4/76

1.
DANS UNE RESOLUTION ADOPTEE HIER SOIR ET PUBLIEE CE MATIN, LES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT ONT DECIDE DE CONFERER LE TITRE DE CITOYEN D'HONNEUR D'EUROPE A M. JEAN MONNET. LE TEXTE DE CETTE RESOLUTION VOUS SERA ENVOYE DANS LES DIFFERENTES LANGUES PAR EXPRES.

2.
DANS UNE DECLARATION RELATIVE A L'ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION DE LOME, LE CONSEIL EUROPEEN S'EST FELICITE DE L'ENTREE EN VIGUEUR AU 1 AVRIL DE LA CONVENTION SIGNEE LE 28 FEVRIER ET A REAFFIRME "LA VOLONTE DE LA COMMUNAUTE DE CONTRIBUER PAR CETTE INITIATIVE A LA SOLUTION DES GRANF PROBLEMES D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EQUILIBRE ENTRE LES PARTENAIRES A CETTE CONVENTION."

3.
LE CONSEIL EUROPEEN VIENT DE TERMINER SES TRAVAUX A 13H30. LES BRIEFINGS NATIONAUX TENUS PAR LES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT OU LEUR REPRESENTANT SONT ACTUELLEMENT EN COURS. M. THORN, SANS DOUTE ACCOMPAGNE COMME D'HABITUDE PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION TIENDRA LA CONFERENCE DE PRESSE A 16H.

A SUIVRE.

AMITIES,

B. OLIVI

2.4.1976
3423 COMEUR LU#
248455 COME UR

RCA 02 1236#
248455 COME UR
3423 COMEUR LU

TELEX NO 1854

AVEC PRIERE DE TRANSMETTRE A NEW YORK ET OTTAWA SVP
COPIE AU CHEF DE LA DELEGATION

Retn. NY et OTT
1-4-76

NOTE BIO (76) 114 (SUITE 2 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GPP ET MM. LES DIR. GEN. DES DG I ET X

420 C

OBJET : CONSEIL EUROPEEN, 1-2 AVRIL 1976

AU COURS D'UNE CONFERENCE DE PRESSE QU'IL A TENU ENSEMBLE AVEC
LE PRESIDENT ORTOLI, LE PRESIDENT THORN A FAIT LA SYNTHESE DES
DISCUSSIONS DU CONSEIL.

IL A NOTAMMENT DECLARE QUE SUR LE PLAN ECONOMIQUE LE CONSEIL,
APRES UN ECHANGE DE VUES APPROFONDI, A CONSTATE DES SIGNES
D'AMELIORATION DE LA SITUATION NOTAMMENT DANS LE DOMAINE INDUSTRIEL
ET NOTE DES EFFORTS FAITS PAR LES ETATS MEMBRES POUR COMBATTRE
L'INFLATION. LE CONSEIL N'A PAS DISCUTE DES RECENTS REMOUS MONETAIRES
NI DES MECANISMES MONETAIRES QUI RELEVANT DES MINISTRES DES FINANCES
ET DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES.

LE CONSEIL A ETE UNANIME POUR CONSTATER LA NECESSE DE POURSUIVRE
LA REALISATION DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE MAIGRE LES REMOUS
ACTUELS.

IL A PAR AILLEURS EXPRIME SA PREOCCUPATION DEVANT LE CHOMAGE ET
SOUHAITE DE RECEVOIR DE LA PART DE LA COMMISSION DES PROPOSITIONS
A SOUMETTRE A LA CONFERENCE TRIPARTITE LAQUELLE POURRAIT SE TENIR,
SELON LE PRESIDENT THORN, AVANT LES VACANCES D'ETE.
POUR CE QUI EST DE L'ACTION A ENTREPRENDRE DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE,
LE CONSEIL N'A PAS ETE A MEME DE PRESENTER UN DOCUMENT DE SYNTHESE
COMPTE TENU DES DIVERGENCES ENTRE LES DIFFERENTES POSITIONS.
LE CONSEIL ESTIME NEANMOINS QUE L'ACTION A ENTREPRENDRE DANS CE
DOMAINE DEVRAIT SE POURSUIVRE SUR LA BASE D'UNE DISCIPLINE POUR
CE QUI EST DES MASSES MONETAIRES ET DES VOLUMES DE CREDIT, DES
DEFICITS BUDGETAIRES, DES COUTS DE PRODUCTION Y COMPRIS LES
REMUNERATIONS ET LES BALANCES DE PAIEMENT.

EN CE QUI CONCERNE LE PARLEMENT EUROPEEN, LES NEUF ONT ETE
UNANIMES POUR RETENIR LA DATE MAI/JUIN 1978, MAIS AUCUNE DECISION
N'A ETE PRISE, LE DANEMARK ET ROYAUME-UNI NE POUVANT GARANTIR
QUE LES CONDITIONS POUR CE FAIRE PUISSENT ETRE REMPLIES. CES DEUX
DELEGATIONS SE SONT DECLAREES PRETES A PLAIDER CES DOSSIERS AUPRES
DE LEUR PARLEMENT RESPECTIF.

AUCUN CONSENSUS N'A PU ETRE DEGAGE POUR LA QUESTION DES SIEGES.
CE DOSSIER SERA TRANSMIS AUY MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES POUR
DEGAGER UNE CONCLUSION, SI TEL NE DEVRAIT ETRE LE CAS, IL APPAR-
TIENDRAIT AU CONSEIL EUROPEEN EN JUILLET PROCHAIN DE PRENDRE UNE
DECISION. TOUTES LES PROPOSITIONS, Y COMPRIS LA NOUVELLE PROPOSI-
TION FRANCAISE DE MAINTENIR POUR LE MOMENT LE STATUS QUO DU NOMBRE
DE SIEGES, RESTENT SUR LA TABLE.

DERNIER VOLET TRAITE PAR LE CONSEIL: LE RAPPORT TINDEMANS. ICI LA
DISCUSSION N'A PAS ETE PUSSEE A FOND, LES MINISTRES DES AFFAIRES
ETRANGERES VONT EXAMINER CE RAPPORT EN VUE DE DEGAGER UN CERTAIN

RCA Global Telegram

JL
AL/LP
mb
HPL

ETRANGERES VONT EXAMINER CE RAPPORT EN VUE DE DEGAGER UN CERTAIN NOMBRE DE PROPOSITIONS CONCRETES. LA DATE LIMITE POUR L'EXAMEN DE CE RAPPORT : FIN 1976.

LES AUTRES POINTS TRAITES PAR LE CONSEIL (MONNET, CONVENTION LOME, RHODESIE) VOUS ONT DEJA ETE ENVOYES PRECEDEMMENT.

AU COURS DU DINER D'HIER SOIR LA CONSEIL A DISCUTE DE PROBLEMES D'ACTUALITE POLITIQUE (ESPAGNE, LIBAN, DETENTE, SECURITE ETC.). LE PRESIDENT THORN S'EST REFUSE A TOUTE PRECISION A CE SUJET. LE PRESIDENT ORTOLI A DECLARE DE SA PART QUE LE CONSEIL A DISCUTE TRES SERIEUSEMENT LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE ET S'EST FELICITE DE CE QUE CES DISCUSSIONS AIENT REPOSE SUR DES IDEES DE LA COMMISSION. LE PRESIDENT ORTOLI A ESTIME QU'IL EST ABSOLUMENT ESSENTIEL DE PARLER A FOND DU DEVELOPPEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE CE QUI A PU SE FAIRE A L'OCCASION DE CE CONSEIL.

INTERROGE SUR LA QUESTION DE SAVOIR SI LE CONSEIL AVAIT DISCUTE DE LA DESIGNATION DU PROCHAIN PRESIDENT DE LA COMMISSION, LE PRESIDENT THORN A DECLARE QU'UNE PROPOSITION (ET NON UNE DECISION) AVAIT ETE FAITE POUR QUE DANS LES PROCHAINS MOIS LES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT TOMBENT D'ACCORD SUR LA PERSONNALITE QUI SERAIT LE PRESIDENT DE LA PROCHAINE COMMISSION ET QUE CETTE PERSONNALITE PUISSE PRENDRE LES CONTACTS NECESSAIRES AVEC LES GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES POUR CHOISIR LES COMMISSAIRES.

IL N'Y A PAS LIEU, ☼ ☼+☼

9☼-7,(0.☼3

423446 COMEUR LU

, DE LA PART DE LA COMMISSION, DE FAIRE DES COMMENTAIRES OFFICIELS SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL EUROPEEN. MAIS IL FAUT SOULIGNER QUE LA DISCUSSION S'EST DEROULEE SUR LA BASE D'UN DOCUMENT DE LA COMMISSION QUI RESTERA LE FONDEMENT POUR LE PROCHAIN DEBAT DU CONSEIL. IL FAUT RELEVER AUSSI QUE LES ORIENTATIONS Y CONTENUES CONSTITUENT UN OBJECTIF QU'AUCUN DES PAYS MEMBRES REFUSENT OU CONTESTENT. PAR AILLEURS, PLUSIEURS CHEFS DE GOUVERNEMENT ONT TENU A RECONNAITRE L'IMPORTANCE ESSENTIELLE DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMISSION.

POUR LE RESTE, IL N'Y A, DE LA PART DE LA COMMISSION, AUCUNE RAISON POUR PAVOISER. LES DIFFICULTES ACTUELLES DEMANDENT ENCORE UN LONG TRAVAIL DE LA PART DES INSTITUTIONS POUR ETRE SURMONTES.

AMITIES,

B. OLIVI

2.4.76

3423 COMEUR LU☼
248455 COME UR

Telegram

REMI Global Telegram

REMI Global Telegram

0453 00 1001 F
0453 00 1001 F
0453 00 1001 F

TELEX NO 1001